

# L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 432 - Juin 2026

## édito

L'actualité nationale et internationale est marquée par de fortes tensions économiques, sociales, et géopolitiques. Les choix politiques qui sont faits aujourd'hui engagent l'avenir de notre pays et ont des conséquences directes sur la vie quotidienne des travailleurs comme des retraités. Inflation persistante, difficultés d'accès aux soins, fragilisation des services publics, montée des inégalités : autant de sujets qui nourrissent le mécontentement et les inquiétudes de nos concitoyens. Dans ce climat de doute, l'extrême droite poursuit sa progression. Le RN tente de se présenter comme une alternative crédible aux difficultés rencontrées par une partie de la population. Les retraité-es ont tout intérêt à regarder les actes et les votes plutôt que les déclarations d'intention. Notre rôle syndical est aussi d'éclairer les enjeux et de combattre toutes les politiques qui affaiblissent les droits sociaux et la cohésion sociale.

Parallèlement, la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique continue de susciter de nombreuses interrogations, notamment pour les retraité-es du ministère des armées. Les conditions d'accès, les niveaux de couverture et les conséquences financières pour les anciens agents restent au cœur de nos préoccupations. La santé ne doit pas devenir une variable d'ajustement budgétaire. C'est pourquoi nous continuons de porter l'exigence d'une Sécurité sociale intégrale, prenant en charge à 100% les dépenses de santé. Car les dépassements d'honoraires, les restes à charge et les difficultés croissantes d'accès aux soins démontrent chaque jour la nécessité de renforcer notre système solidaire plutôt que de le fragiliser.

Le 54e congrès confédéral de la CGT s'est tenu dans un contexte où les politiques publiques privilégient trop souvent les logiques financières au détriment des besoins humains, du progrès social et de la paix. Espérons que les débats ont permis de conforter toute la place du syndicalisme retraité dans l'activité confédérale et dans les luttes à venir (nous y reviendrons).

Pour notre syndicat, l'année est également marquée par la mise en place des collectifs. Cette nouvelle organisation vise à renforcer la participation des syndiqué-es, à développer les échanges de proximité et à favoriser l'expression des besoins et des revendications. Ces collectifs doivent devenir de véritables outils d'animation syndicale, permettent à chacun de contribuer à la construction des nos actions et de nos orientations. Le travail engagé autour de notre cahier revendicatif s'inscrit pleinement dans cette démarche. IL nous permettra de recueillir les attentes des retraités sur tous les sujets. Nos revendications seront d'autant plus fortes qu'elles seront construites collectivement.

Dans une période où certains voudraient opposer les générations ou réduire le rôle du syndicat de retraité-es, nous devons au contraire renforcer notre capacité d'intervention. Plus que jamais, l'avenir passe par un syndicalisme retraité de classe et de masse, ancré dans les réalités du terrain, porteur de solidarité et de conquêtes sociales. Développer les adhésions, renforcer nos structures, former de nouveaux militants et faire vivre la démocratie syndicale sont des objectifs essentiels pour notre syndicat.

Michel CAMATTE  
Secrétaire Général  
Membre de la CE de L'UCR

“ Il n'y a qu'un moyen d'abolir la guerre entre les peuples, c'est d'abolir la guerre économique. ”  
Jean Jaurès

### INFO permanence LA SEYNE

Les permanences du syndicat à La Seyne sur mer seront suspendues du 2 juillet au 27 août.

Elles reprendront à partir du 3 septembre. Bon été et bonnes vacances à toutes et tous.

### sommaire

- Edito **1**

- Le danger des extrêmes-droites dans le monde (épisode 26) **2**

- ASCAA : soyez vigilants et attentifs **3**

- 54ème congrès de la CGT **4**

### EN ENCART :

Commission Paritaire  
de Pilotage et de Suivi  
de la PSC

# RN, le bulldozer ultralibéral contre les retraites

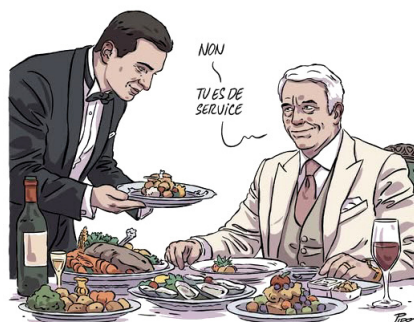
**Jordan Bardella à la manœuvre d'une nouvelle attaque en règle du Rassemblement National contre le monde du travail qu'il prétend défendre. Cette fois, ce sont les retraites qui sont dans le collimateur du dirigeant d'extrême-droite. Le MEDEF est aux anges !**

**A** lors que le RN claironnait jusqu'ici porter un retour au départ à la retraite à 60 ou 62 ans, Bardella vient d'annoncer fin mai, qu'il envisage désormais la suppression de l'âge légal de départ et qu'il est favorable au système par capitalisation, adoptant ainsi les revendications patronales. Le vernis populaire et social est à présent bien poncé et ne doit plus faire illusion. Ce mensonge électoral, crié sur les marchés pour capter la colère des classes populaires en lutte contre la réforme Macron est enfin démasqué. Aujourd'hui, la situation se clarifie : le RN valide ouvertement la logique macroniste. En privilégiant le dogme de

la durée de cotisation, le RN s'aligne sur l'orthodoxie budgétaire libérale. Il s'agit bien là d'un choix politique de répartition des richesses, fait au détriment de ceux qui les produisent. Quant à la voie ouverte vers la capitalisation, c'est un retour au vieux logi-

ciel de Jean-Marie Le Pen qui prônait déjà à l'époque, la fin du monopôle de notre Sécurité sociale au profit des assurances privées. Le parti d'extrême-droite n'en fini plus de faire allégeance au MEDEF et aux marchés. Il ne doit plus y avoir de doute et la CGT va le marteler... le véritable camp du RN, ce n'est pas celui des travailleurs mais bien celui du Capital ! **Face aux dangers pour les classes populaires, d'une éventuelle arrivée au pouvoir de l'extrême-droite dans notre pays en 2027, le 54ème congrès confédéral a réaffirmé que la CGT sera encore plus mobilisée pour peser syndicalement sur les échéances électorales à venir.**

**BARDELLA AU DÉJEUNER DU MEDEF:  
"JE NE SUIS PAS EN AUDITION"**



## QUELQUES BRÈVES NATIONALES ET INTERNATIONALES DE LA FACHOSPHERE...

### **Le maire de Carpentras s'en prend au planning familial !**

H. De Lepinau attaque le planning familial. Le 5 juin le nouveau maire RN de la ville fait voter la suppression de la subvention municipale de 3000 euros accordée à l'association. Il justifie sa décision, notamment par la contestation de la politique du RN par l'association ! Ça promet s'ils gagnent en 2027...

### **Charge anti révolutionnaire à Perpignan.**

Fin mai, Perpignan, dirigée par le RN Louis Aliot organisait la 3ème édition de ce que l'extrême-droite appelle « *Le printemps de la liberté d'expression* ». Animés par les bateleurs réactionnaires Éric Naulleau et Boualem Sansal qui ont leur strapontin chez C-NEWS, ce fut pendant trois jours, des diatribes au raz du caniveau. Une vraie charge anti révolutionnaire contre l'extrême-gauche qui détiendrait tous les lieux de pouvoir, la gauche qui serait par nature violente, la Ligue des droits de l'homme et les médias de l'audiovisuel public. Bolloré ne devait pas être très loin !

### **Rassemblement raciste à Porto (Portugal)**

C'est le 29 mai à Porto que l'extrême-droite européenne s'est donnée rendez-vous pour un sommet sur la « re migration ».

Un rassemblement raciste visant à imposer dans le débat public la déportation massive de personnes immigrées ou d'origine immigrée.

### **Coupes idéologiques dans les « indications pédagogiques »**

En Italie, Georgia Meloni fait le ménage dans les bibliothèques universitaires. Sous prétexte de faire de la place à des enseignements thématiques, plusieurs noms ont disparu, mais pas n'importe lesquels. Il s'agit de géants de la philosophie matérialiste et plus généralement de la pensée critique : Spinoza, Marx, Gramsci notamment. Pur hasard ? Non bien sûr, puisque dans le même temps, est conservé le nom de Gentile, théoricien du fascisme et ministre de l'instruction publique de Mussolini !

## Mais il n'y a pas que des mauvaises nouvelles...(1)

Admirateurs du fasciste Robert Brasillach, les instigateurs du spectacle « Murmures de la Cité », créé et financé à Moulins (Allier) par le réactionnaire Pierre-Edouard Stérin et plusieurs collectivités de droite, avaient engagé des poursuites pour diffamation contre le quotidien régional « La montagne » et contre le journal « L'humanité ». Ceux-ci avaient dénoncé le caractère douteux historiquement et politiquement du « dit » spectacle qui était accompagné d'une projection de croix gammées sur les murs d'un musée public national de la ville.

Dans son délibéré du 3 juin, le tribunal de Moulins a déclaré la procédure « NULLE » ! Victoire contre une procédure-Bâillon.

## Mais il n'y a pas que de mauvaises nouvelles...(2)

Alors que les attaques de l'extrême-droite et de toute la droite se multiplient contre notre système social, comme nous l'évoquons dans notre article plus haut, il est des actes, fussent-ils symboliques, dont la portée est à appréhender à sa juste valeur. En effet, Ambroise Croizat, syndicaliste CGT et ministre communiste du travail et initiateur de notre Sécurité sociale, va de nouveau « entrer à l'Assemblée Nationale » ! En effet, sur proposition du groupe GDR dans le cadre des 80 ans de cette immense conquête sociale qu'est la Sécu, une plaque en son hommage sera enfin posée à l'Assemblée en octobre prochain.

Michel RENOUF

# ASCAA : Retraite (ordinaires ou après ASCAA) Soyez vigilants et réactifs

*La vocation d'un ouvrier, un Chef d'équipe ou un technicien, est de bien faire le travail pour lequel il a été embauché, pour lequel il est rémunéré, récompensé ou indemnisé.*

Pour le reste, gestion sur comptabilité des heures effectuées que ce soit normales, supplémentaires ou insalubres, renseignements sur la réglementation, constitutions de dossiers en vue de ASCAA ou de départ à la retraite, évaluations des conditions de départ et des montants qu'ils soient de l'allocation ou de la retraite, il s'en remet à l'administration et lui fait confiance.

Cependant, soit par excès de confiance, soit par méconnaissance des processus de calcul de l'allocation amiante, de la retraite, ou des retenues pour cotisations, le salarié est soumis totalement dans les décisions de l'administration et peut être victime - à son insu - d'erreurs ou de mauvaise application de la réglementation de notre administration.

### SOYEZ VIGILANTS

**Points d'appuis :** Plusieurs jugements de tribunaux administratifs ont condamné le ministère des ar-

mées et des anciens combattants. En refusant des départs à la retraite au titre des travaux insalubres, « *les décisions litigieuses du Ministre sont entachées d'une erreur de droit et/ou d'appréciation* » - Les domaines entachés ont été répertoriés dans notre journal « L'émancipateur n°430 d'avril 2026 ».

De plus, la note de sécurisation, sur laquelle s'appuient les CMG est « *dépourvue de valeur réglementaire* ».

**Dernière atteinte :** Le SGA refuse de prendre en compte les indemnités de travaux dangereux.

**SOYEZ REACTIF,  
n'attendez pas que votre cas  
soit irréversible**

**Nous vous conseillons :**

- Que ce soit après une ASCAA, ou bien en étant toujours sur les travaux, si vous pensez réunir les conditions d'un départ au titre des travaux insalubres, dès 56,5 ans questionnez le CMG dont vous dépendez pour lui demander « quand

et dans quelles conditions vous pouvez partir à la retraite au titre des travaux insalubres » ainsi qu'une « une estimation d'une pension ouvrière ».

- Privilégiez le courrier par écrit (courriel ou postal) au contact téléphonique.

- Conservez précieusement les réponses des organismes avec les accusés réception et les enveloppes pour les courriers postaux et enregistrez les courriels.

- Conservez tous documents et attestations pouvant justifier les travaux insalubres effectués pendant toute votre carrière.

- N'hésitez pas à user du recours au Tribunal Administratif (attention vous n'avez que 2 mois pour cela après réception notifiée d'une décision de refus ou d'absence de réponse - qui vaut refus).

**Notre syndicat est disponible pour vous aider dans vos démarches, conseils et calculs des retraites, ainsi que pour un recours au Tribunal Administratif.**

H.GRAMONDO

# 54ème congrès de la CGT

**1000 délégués attendus, 200 jeunes de moins de 35 ans, 971 mandats couverts, 952 délégués présents, l'ensemble des délégués présents représente 566093 voix pour 6700 amendements du document d'orientation.**

**B**eaucoup d'invités : les anciens secrétaire généraux Philippe Martinez et Bernard Thibault, des politiques, Manuel Bompard, Marine Tondelier, Olivier Faure, Fabien Roussel notamment, ainsi que des représentants des syndicats Italien, Belge, Iranien, Ukrainien, Palestinien, cubain, de la République démocratique du Congo, et d'autres.

Dans son riche rapport d'ouverture, Sophie Binet a évoqué la situation internationale et nationale et les enjeux économiques et sociaux qui en découlent. Elle a abordé aussi l'IA qui doit profiter aux salariés et non les remplacer.

Un petit mot également pour Bruno Retailleau, qui organise la fin des régularisations des travailleurs étrangers et qui est prêt à s'allier au RN face à la gauche

Vincent Bolloré n'a pas été épargné, qui après avoir mis la main sur une bonne partie des moyens d'informations s'attaque à la liberté d'expression des auteurs et des acteurs, pas plus que le MEDEF qui voit désormais le RN comme un parti comme les autres, avec lequel on peut avant tout faire des affaires. Quelques mots pour Bernard Arnaud, un des « rats qui menace de quitter le navire » et refuse de payer un juste impôt, et pour Gabriel Attal, le pourfendeur de ce premier mai qui nous appartient.

La lutte contre l'extrême-droite a été au cœur du rapport. Une fois au pouvoir, elle fait tout pour le garder et pour ça s'attaque à tous les contre-pouvoirs : presse, justice et bien sûr syndicats. Elle s'est aussi pactisé avec les fortunés et ambitieux d'où qu'ils viennent.

Un mot pour la paix avec notre pays 2ème exportateur mondial d'armement et des entreprises privées qui



engrangent des bénéfiques records, sans aucun contrôle, d'où la nécessité du Pôle Public National de Défense placé sous contrôle démocratique.

Pour les retraités, de plus en plus nombreux et incontournables dans le rapport de force, la continuité syndicale est indispensable il faut créer des sections syndicales dans tous les syndicats mais ça ne suffit pas, donner mandat à L'UCR pour qu'à leur prochain congrès, des propositions concrètes soient faites pour mieux organiser les retraités.

Voilà un résumé non exhaustif d'une longue introduction qu'on peut voir sur YouTube avec tout le congrès filmé chaque jour.

Une séance a été consacrée à l'accueil des syndicats étrangers au cours de laquelle ont été abordées les années de guerres en Palestine, en Ukraine et en RDC notamment qui ont fait des millions de morts sans bruit.

Le mardi, présence et intervention de l'ambassadrice de Palestine Hala Abou Assira et du représentant syndical des journalistes palestiniens Yousef Haba.

Le bilan d'activité, le rapport de la CFC qui donne quitus au bilan comptable, ont été massivement approuvés par le congrès.

Pour la partie deux du document d'orientation, (celle dans laquelle notre syndicat avait déposé deux amendements), la revendication d'une Sécurité sociale à 100% a été prise en compte, ainsi que le retour de sa gestion par les représentants des travailleurs.

Notre troisième amendement a également été pris en compte dans la partie trois : le PPND qui était transformé en PPD a repris sa forme initiale tel que nous le demandions car le mot national a son importance.

La version définitive du document, tenant compte des amendements paraîtra dans le prochain Peuple.

En conclusion, la nouvelle équipe dirigeante a été élue avec Sophie Binet reconduite comme secrétaire générale. Et comme on l'a beaucoup entendu dans la semaine, **vive le 54ème congrès et vive la CGT.**

Alain GLEMET

# Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CCPS) de la PSC

FNTE

la  
cgt

## Compte rendu de la réunion du 1er avril 2026

En présence du DRH-MD Adjoint, monsieur Laurent HERMANN et monsieur Jérémy BOURCIER du Service de l'ASA

Les propos liminaires de certaines O.S, ont devancé les points à l'ordre du jour, sur la base d'une satisfaction globale du niveau de service de l'opérateur Harmonie.

Cependant des difficultés d'affiliation à la mutuelle sont évoquées pour des situations particulières, liées aux décalages administratifs entre le calcul des bulletins de salaires et la transmission d'infos entre Harmonie et les RH.

L'Administration précise que les situations et dossiers sont identifiés.

L'ASA dit devoir encore renforcer le lien avec les outils RH dans son rôle de pilotage de la PSC.



→ Pour tout besoin RH, contactez le CMG.  
→ Pour un besoin sur votre contrat, contactez Harmonie.  
→ Si ça coince ou si besoin d'échange sur la question, contactez la FNTE-CGT (psc@fnte.fr)

## Taux d'affiliation au régime PSC Santé

ACTIFS

L'accord encadrant le régime du Ministère des Armées inclue les Etablissements Publics sous sa tutelle :  
**97635 personnes** sont couvertes par le contrat collectif, dont **72384 adhérents**, **6119 conjoints** et **19132 enfants**.  
Un nombre d'ayants-droits assez faible, très certainement dû au montant des cotisations pour les ayant droits.  
La très grande majorité des contrats sont avec option. Le panier de base n'attire qu'un tiers des agents.

RETRAITÉS

L'adhésion au contrat collectif devient facultative. Au moment du départ à la retraite, la proposition est faite aux agents de rester affiliés au régime. Pour les retraités actuels qui souhaitent rejoindre le contrat collectif, cela reste possible jusqu'en novembre 2027.  
Si les affiliations ont doublé entre octobre et mars elles n'en restent pas moins très faibles.  
Là aussi, la question de l'attractivité du contrat peut se poser notamment sur le montant de l'adhésion et/ou les garanties proposées.  
Le niveau d'information et de communication est jugé très insuffisant, malgré des tentatives de communication via les différents services de pensions.

Si ce n'est pas fait,  
enregistrez le numéro  
09 74 75 39 35

## Indicateurs qualité de services rendus

La CCPS a pour rôle d'évaluer que l'opérateur respecte le cahier des charges en matière de gestion et de services rendus aux bénéficiaires. Et tout est dans le vert ! Les demandes de devis et les versements de prestations sont traités en moins de 4 jours en manuel, moins de 2 jours pour les traitements automatiques. A de rares exceptions, Harmonie répond au téléphone en quelques secondes.

## Résultats prévisionnels 2025

L'ensemble des cotisations versées (81,3M€) moins quelques taxes (environ 20%), moins une part de solidarité permettent de disposer de 64,1M€ pour payer les prestations, estimées à 48,7M€. Cela constitue donc un excédent d'environ 15,4M€.

**Ces chiffres seront confirmés lors de la prochaine réunion le 29 juin, mais les prévisions quasi certaines montrent la constitution de provisions assez conséquentes pour la 1ère année d'exercice du régime PSC Santé.**

Ce résultat 2025 est bien au-dessus de ce qui était prévu, la raison principale retenue serait une plutôt bonne santé du personnel et de leurs familles, par conséquent un recours moindre aux soins, donc moins de dépenses...

Mais à y regarder de plus près, la CGT considère que le montant des cotisations est trop élevé, confirmant le besoin de protéger mieux les familles, au juste prix !

Il en résulte des propositions de l'Administration, répondant aux demandes des Organisations Syndicales et visant à **utiliser une partie de cette réserve pour modérer les cotisations.**

Un GT de la CPPS se réunira le 9 juin afin d'affiner les pistes et prendre décision lors de la prochaine réunion plénière et initier une consommation raisonnée de la trésorerie, dès 2027 ;

A la mise en place du contrat collectif début 2025, les personnels et leurs Organisations Syndicales avaient contesté les montants de cotisations pour les ayants-droits, conjoints et enfants; Une large majorité a d'ailleurs fait le choix de couvrir leurs ayants-droits hors contrat collectif. Avec le sentiment que le Ministère ne protège pas les familles des agents.

Certaines et certains n'ont pas eu le choix, soit en situation de famille monoparentale, soit avec les 2 parents affiliés au contrat.

Des dispositifs d'aides existent (FAS / FAR / ACSE), la CGT les évoquera dans une autre expression.

La CGT a demandé la possibilité d'agir dès 2026 sur les cotisations, voire d'une mesure rétroactive, avec remboursement partiel, pour celles et ceux qui ont dû assurer leurs enfants depuis 2025 et qui ont donc contribué à la constitution du "résultat". A priori, ce n'est pas possible...

## Prévoyance

Prévu également dans les accords, le régime de Prévoyance a été mis en place en janvier 2026.

Ce contrat est facultatif et au bout de quelques mois, seulement **4646 actifs** ont souscrit, dont **800** avec les garanties de base, **951** avec Option 1 et **2887** avec Option 2.

Le coût important des cotisations et un manque de communication ne rendent pas ce contrat très attractif. Jusqu'à fin 2026, aucun questionnaire de santé n'est exigible. La prévoyance permet pourtant, en cas d'incapacité, d'invalidité ou de décès de recevoir des prestations pour compenser les pertes de revenus.

D'autres Ministères ont fait le choix de contrat couplés en Santé et Prévoyance, obligatoires. Bien souvent à des tarifs bien inférieurs au contrat du MINARM. Sans vue sur le nombre d'adhérents, les tarifs fixés sont forcément plus élevés.

## Après un an de PSC Santé & quelques mois de PSC Prévoyance

Pour la **CGT** il reste encore des dossiers à finaliser notamment sur les dispositifs de solidarité.

Les résultats positifs laissent entrevoir la possibilité de réduire le tarif, notamment pour les ayants-droits.

Au niveau de la Fonction Publique de l'Etat, des Comités de Suivi des Accords vont se tenir dans les prochaines semaines. Ce sera peut-être l'occasion d'apporter des modifications importantes dans l'intérêt des personnels.

Pour la suite, il s'agira pour la **CGT** de peser, soit en CPPS, soit en Comité de suivi de l'accord MINARM pour des évolutions règlementaires ou tarifaires, dans l'intérêt de toutes et tous.

“ La CPPS a aussi vocation à agir sur cette PSC Prévoyance. Évidemment, la **CGT** continuera d'agir pour améliorer les garanties collectives, à commencer par le retrait du jour de carence et de l'abattement de 10% dès le 2ème jour.

La **CGT** reste disponible pour toute question PSC et portera les réclamations, voire les revendications des agents et de leurs familles. ”

RAPPEL : Retrouvez toutes les informations sur les contrats sur le site dédié et consultable avec le mot de passe MINARMEES  
<https://entreprise.harmonie-mutuelle.fr/ministere-des-armees-personnels-civils>



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat

263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil

Cedex

Tél. 01 55 82 89 00

Mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)



Ne pas jeter sur la voie publique